

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

du 22 mai 2019

n°048

page 1/2

**EXTRAIT :**



**Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS ( 26 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K.WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D.CROCHARD

**POUVOIRS ( 12 ) :**

L. RABUSSIER donne pouvoir à JM. ABELIN  
P. MIS donne pouvoir à mme LAVRARD  
G. MAUDUIT donne pouvoir à J.MELQUIOND  
J. DUMAS donne pouvoir à AF.BOURAT  
T. BAUDIN donne pouvoir à M.BEN EMBAREK  
JM. MEUNIER donne pouvoir à F.BRAUD  
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à C.FARINEAU  
A. LAURENDEAU donne pouvoir à E.AZIHARI  
M. MONTASSIER donne pouvoir à E. PHILIPPONNEAU  
G. MESLEM donne pouvoir à H.PREHER  
M. METAIS donne pouvoir à F.MERY  
Y. GANIVELLE donne pouvoir à K.WEINLAND

**EXCUSES (1) :**

L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance: Yasin ERGÜL

**RAPPORTEUR : Madame Nelly CASSAN-FAUX**

**OBJET : Sport en ville, sport facile – Edition 2019**

*L'action "Sport en ville, sport facile" organisée depuis 2016, satisfait un public nombreux (25 participants en moyenne à chaque séance), notamment par sa proposition d'activités physiques variées, ludiques et conviviales.*

*En terme de santé publique, il est important de pouvoir promouvoir la pratique d'une activité physique auprès de s populations sédentaires de tous âges. En effet, intégrer dans sa vie quotidienne une activité physique régulière permet de réduire le risque de développer des maladies chroniques.*

*C'est dans cette optique de promotion du sport/bien-être que la ville de Châtellerault souhaite développer et véhiculer ce message auprès des habitants à travers des démonstrations et pratiques collectives régulières (marche nordique, gymnastique, danse en ligne, course d'orientation, renforcement musculaire...), et ceci pour la quatrième année consécutive.*

*Les animations ont lieu le dimanche matin de 10h30 à 12h00. Le rendez-vous a toujours lieu sur la place Emile Zola et l'activité se déroule soit sur la place Emile Zola soit sur l'esplanade François Mitterrand. Un programme de 5 séances est prévu sur la période de mai à juin 2019 . Elles seront encadrées par les éducateurs sportifs de la ville ou par une association sportive locale.*

\*\*\*\*\*

"Acquitté en PREFECTURE le:" 24/05/2019

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 22 mai 2019**

**n°048**

**page 2/2**

**VU** la délibération n° 23 du conseil municipal du 8 novembre 2018 relative au Contrat Local de Santé 2018-2022 ,

**VU** le contrat local de santé 2018-2022 signé le 12 décembre 2018 ,

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer par convention les rôles et responsabilités des parties impliquées dans la réalisation de cette action,

**CONSIDERANT** l'intérêt de ce projet pour la promotion de l'activité physique et de ses bienfaits sur la santé auprès de la population ,

**CONSIDERANT** l'intérêt de ce projet dans l'animation du Centre Ville,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations de la liste ci-dessous, et toutes pièces relatives à ce dossier :

- Chatel Nordic 86
- Mady'n line
- Les Ateliers de Manon, développeur d'activités au sein d'ACEASCOP
- Entente Athlétique du Pays Chatelleraudais (EAPC)

**Vote : Adopté à l'unanimité**

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Publication en Mairie  
le 28 MAI 2019

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER

